

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2022, 2023 ET 2024

(article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., c. C-19))

AVIS est donné que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 sera présenté lors d'une séance extraordinaire à être tenue le **mardi 21 décembre 2021 à 18h30** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, à Sainte-Anne-de-Bellevue.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet faisant l'objet de la séance.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 9 décembre 2021.

Le greffier de la Ville,



Me Pierre Tapp, OMA